



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Creys-Malville-Une-seule-source-electrique-de-secours-sur-le-site-nucleaire-pour-les-semaines-a-venir>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Creys-Malville : Une seule source électrique de secours sur le site nucléaire pour les semaines à venir**

11 juillet 2019

France : Creys-Malville : Une seule source électrique de secours sur le site nucléaire pour les semaines à venir

Perte de défense en profondeur, manque d'anticipation et absence de prise en compte des incidents passés. C'est l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) quant à la situation actuelle sur le site nucléaire de Creys-Malville (Isère) exploité par EDF. Un des deux moteurs diesels, source électrique de secours, a été déclaré hors service mi juin 2019. En trop mauvais état pour fonctionner, les réparations prendront plusieurs mois. Or, le site nucléaire qui comprend notamment une piscine d'entreposage de combustible, ne doit pas rester plus d'un mois avec une seule source électrique de secours. EDF a bien commandé un autre diesel, pour remplacer temporairement celui qui est hors service. Mais il ne sera pas opérationnel avant plusieurs semaines, dépassant de fait le délai maximal autorisé d'un mois. Une situation identique s'est pourtant déjà produit sur ce site, et à 2 reprises. De surcroît, fin 2018, une coupure électrique a affecté tout le site nucléaire suite à un incendie*. Les diesels de secours n'avaient alors pas démarrés automatiquement comme ils sont censés le faire. La piscine de combustible était restée plusieurs heures sans refroidissement. Ce qui prouve si besoin était non seulement l'importance d'avoir des sources électriques de secours pour prendre le relai en cas de coupure électrique, mais aussi qu'elles soient fonctionnelles - et donc bien entretenues - et multiples, puisque nous ne sommes pas à l'abri d'une défaillance matérielle. EDF a initialement déclaré l'incident au niveau zéro de l'échelle INES**. Mais l'ASN le reclasse au niveau 1, considérant que l'évènement est significatif pour la sûreté : il a affecté la défense en profondeur et démontre un manque d'anticipation et de prise en compte du retour d'expérience.

Ce que dit l'ASN :

Non-respect du délai de remise en service de l'un des deux groupes électrogènes de secours du site EDF de Creys-Malville

Publié le 11/07/2019

Réacteur Superphénix et Atelier pour l'entreposage des combustibles - Réacteur nucléaire à neutrons rapides - EDF

Atelier pour l'entreposage du combustible de Creys-Malville - Stockage ou dépôt de substances radioactives - EDF

Installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés (Iceda) - Stockage ou dépôts de substances radioactives - EDF

L'Autorité de sûreté nucléaire reclasse au niveau 1 de l'échelle INES un évènement relatif au non-respect du délai de remise en service de l'un des deux groupes électrogènes de secours du site EDF de Creys-Malville.

Electricité de France (EDF), exploitant le site de Creys-Malville (Isère), a déclaré le 5 juillet 2019 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect du délai de remise en service de l'un des deux groupes électrogènes de secours du site prévus par le référentiel d'exploitation.

EDF a proposé à l'ASN de classer cet évènement au niveau 0 de l'échelle INES.

Le site EDF de Creys-Malville comprend le réacteur Superphénix en démantèlement (INB n° 91) et l'atelier pour l'entreposage des combustibles (APEC - INB n° 141) qui a notamment pour vocation l'entreposage en piscine du combustible neuf et irradié du réacteur Superphénix.

Le 13 juin 2019, l'un des deux groupes électrogènes de secours a été déclaré indisponible à la suite de sa visite annuelle. L'indisponibilité de l'un de ces deux équipements de secours ne doit pas perdurer au-delà d'un mois selon le référentiel de sûreté de l'installation.

Les investigations menées par l'exploitant ont conclu à la **nécessité d'un délai de plusieurs mois pour réparer l'équipement.**

L'exploitant a entamé des démarches d'approvisionnement d'un groupe électrogène de remplacement dans l'attente de la réparation du groupe électrogène indisponible. Cependant, cet équipement compensatoire ne sera opérationnel que dans un délai de plusieurs semaines.

Le site dispose de deux groupes électrogènes de secours prévus pour secourir les alimentations électriques des installations nucléaires du site en cas de perte des alimentations électriques externes. Ces deux groupes sont indépendants et l'indisponibilité d'un groupe n'affecte pas celle du second qui reste en capacité d'alimenter les deux installations nucléaires du site en cas de perte des alimentations électriques externes. Cependant, pour des raisons de **défense en profondeur [1], le référentiel d'exploitation exige la disponibilité de deux groupes électrogènes et il est toléré une indisponibilité d'un des deux groupes pendant un mois.**

Cet événement n'a donc pas de conséquence sur l'installation, le personnel ou l'environnement.

Toutefois, **l'ASN souligne les difficultés rencontrées par EDF sur les délais de mise en œuvre d'un équipement électrogène de remplacement, alors que le même type d'évènement a déjà eu lieu sur le site en 2009 et 2012.** Ainsi, en raison de ce défaut de prise en compte du retour d'expérience pour l'anticipation de l'approvisionnement d'une disposition compensatoire, l'ASN reclasse l'évènement au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements

nucléaires) qui en compte 8.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-du-delai-de-remise-en-service-de-l-un-des-deux-groupes-electrogenes-de-secours>

Ce que dit EDF :

Non-respect du délai de remise en service de l'un des deux groupes électrogènes de secours du site

Publié le 22/07/2019

Le 13 juin 2019, un des deux groupes électrogènes de secours a été déclaré indisponible à la suite de sa visite annuelle. Les investigations d'EDF ont conclu à un délai de plusieurs mois pour remettre en service l'équipement, tandis que le référentiel d'exploitation prévoit un délai d'un mois.

Disposant d'un second groupe électrogène de secours, indépendant, et un moyen compensatoire étant en cours d'acheminement, la direction du site de Creys-Malville a déclaré le 5 juillet à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif sûreté de niveau 0 sur l'échelle internationale des événements nucléaires (INES), qui en compte 7.

Le 11 juillet, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a reclassé cet événement au niveau 1, l'approvisionnement anticipé d'une disposition compensatoire n'ayant pas été suffisamment prise en compte, malgré le retour d'expérience d'un événement similaire en 2012.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-creys-malville/actualites/non-respect-du-delai-de-remise-en-service-de-l-un-des-deux-groupes-electrogenes-de-secours-du-site>

* **Voir notre article** du 18 décembre 2018 : Creys-Malville : Incendie, perte d'alimentation électrique et du refroidissement du combustible

** **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](https://www.asn.fr/Lexique//INES) - <https://www.asn.fr/Lexique//INES>

Notes

[1] Le concept de défense en profondeur est mis en œuvre pour compenser les défaillances potentielles humaines et techniques. Ce concept se fonde sur plusieurs niveaux de protection centrés sur l'introduction de barrières successives empêchant la dispersion de substances radioactives dans l'environnement.